

Communiqué

du 29 août 2011

Concours de la Distinction artisanale 2011

Encore 15 jours pour candidater !

Parce que le succès d'une économie se mesure aussi aux succès des petites entreprises qui maillent le territoire, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) reconduit le Concours de la Distinction artisanale en 2011. Objectif : dénicher et mettre en lumière des réussites entrepreneuriales remarquables dans le département.

Ouvert fin mai, le concours récompense des entreprises artisanales qui font la différence dans six domaines :

- **Repreneur remarquable** : reprises ayant entraîné une progression significative en matière de chiffre d'affaires, d'emploi...
- **Meilleur site internet** : TPE qui ont réussi la promotion de leur activité par le biais d'un site web
- **Artisan éco-acteur** : inscription dans une démarche liée au développement durable
- **Transmission des savoir-faire** : chefs d'entreprise fortement impliqués dans la formation d'apprentis
- **Femmes dans un métier masculin** : dirigeantes ou conjointes pratiquant un métier classé comme masculin
- **Créativité** : réservé aux artisans d'art pour la création du trophée de la Distinction artisanale 2011

En pratique : le règlement et les dossiers de candidature sont téléchargeables sur www.cma13.fr (rubrique Actualités). Ils sont également disponibles auprès des services de la CMA 13 à Marseille, Arles, Salon-de-Provence et Venelles.

Les lauréats, départagés par un jury de professionnels, recevront, outre la notoriété apportée par le prix, la somme de 1 000 € ainsi que le trophée spécialement créé pour l'occasion par un artisan d'art du département.

Date limite de dépôt des candidatures : **15 septembre 2011.**

Contact presse : Céline DE STEFANIS

Tél. : 04.91.32.24.33

Mail : cdestefanis@cm13.org

Retrouvez toute l'information CMA 13 sur www.cma13.fr

Le concours est organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône avec le soutien de :

